

Numéro spécial RÉFUGIÉS UKRAINIENS

1. Protection temporaire

Face à l'urgence, à l'horreur et à l'ampleur de la guerre en Ukraine, qui a jeté des millions de réfugiés sur les routes, l'Union Européenne a fait le choix d'activer un dispositif créé en 2001 mais qui n'avait encore jamais été mis en place : la Directive sur la Protection Temporaire (DPT).

Cette protection temporaire concerne les familles des ukrainiennes et ukrainiens, ainsi que les personnes étrangères qui ont une résidence permanente en Ukraine ; en sont exclues les autres personnes étrangères vivant en Ukraine : demandeurs d'asile, étudiants, travailleurs migrants.

La protection temporaire est un statut qui ne peut durer plus de trois ans et qui peut être révoqué à tout moment par une décision du Conseil de l'Union européenne. Les personnes accueillies ainsi peuvent, en parallèle, demander le droit d'asile.

Notre association VDAR a l'habitude d'accueillir des demandeurs d'asile, qui ont tout un parcours du combattant à effectuer avant d'obtenir le statut de réfugié, parcours pendant lequel ils n'ont par exemple pas le droit de travailler pendant les premiers mois.

Dans le cadre de la protection temporaire, les procédures sont automatiques, et très rapides, permettant :

- dès l'inscription en préfecture (via le Diaconat protestant pour la Drôme) un titre de séjour,
- dès leur passage à l'OFII de Grenoble, le droit à percevoir l'Aide aux Demandeurs d'Asile (ADA),
- et une couverture santé, la Protection Universelle Maladie (PUMA),
- le droit de travailler,
- les aides au logement de la CAF,

- etc. (par exemple FLE pour les enfants dans le cadre de l'Éducation Nationale).

Nous approuvons ce choix de mettre en œuvre la Protection Temporaire pour ces personnes qui fuient la guerre dans leur pays. Mais la guerre ne sévit pas qu'en Ukraine, ses horreurs s'accomplissent dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie. Nous souhaitons (et nous trouverions logique) **que ce dispositif soit APPLICABLE À TOUTES LES PERSONNES QUI SONT OBLIGÉES DE FUIR LEUR PAYS EN RAISON DE LA GUERRE.**

2. Mobilisation citoyenne

Dès le début de la guerre en Ukraine, Vincent PORTIER a lancé une mobilisation, rapidement relayée par l'association elle-même. Nous avons contacté la préfecture et le Diaconat protestant pour offrir nos



Réunion publique le 23 mars

services ; nous avons sollicité les mairies du Val de Drôme ; nous avons commencé à réfléchir à ce que nous pourrions faire, nous qui accueillons et accompagnons des réfugiés depuis 7 ans maintenant.

Parallèlement, la famille CAILLET organisait son premier convoi depuis Crest : impressionnant de générosité, de volume et de rapidité. D'autres actions voyaient le jour dans le Val de Drôme, qu'on ne pourrait toutes citer ici. La solidarité des habitants de notre région commençait à s'exprimer.

Le 6 mars, nous avons envoyé un mail à tous nos contacts pour recenser des hébergements potentiels. Et là, très rapidement, un énorme élan de solidarité a vu le jour : des dizaines de mails ou d'appels téléphoniques chaque jour, une grande diversité de propositions (offres de bénévolat, propositions de dons, propositions d'accueil, ...). Rapidement, nous avons dû mettre en place toute une logistique pour recenser et gérer l'ensemble de ces propositions.

Face à cet afflux massif, dans l'urgence, nous avons organisé une réunion publique le 23 mars à Mirabel et Blacons (photo page précédente). Cette réunion avait deux objectifs : informer (sur les procédures administratives, les besoins d'accueil, le fonctionnement qui serait à mettre en œuvre pour cet accueil, les logements déjà proposés) et recenser les bénévoles qui seraient prêts à s'investir dans différents domaines (aide administrative, santé, apprentissage de la langue, déplacements, accompagnement scolaire, etc.).

La participation à cette réunion a été très importante. Le nombre de propositions qui ont été déposées en fin de réunion a été très important aussi.

Cette mobilisation, cette solidarité, cet engagement aux côtés de ces personnes qui fuient la guerre, sont les signes d'une belle chaleur humaine, de belles valeurs partagées. Le Val de Drôme confirme là sa tradition de terre d'accueil, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

3. Premiers accueils

Par l'intermédiaire de son employeur ukrainien (vivant à Aouste), un informaticien, son épouse et leurs trois jeunes enfants, sont arrivés ici mi-mars avec leur voiture. Rapidement, ils ont pu être hébergés à Crest par Marie-Claude et Michel SERRE. Ce premier accueil, qui est une réussite à tous niveaux, nous a permis de découvrir au fur et à mesure les particularités de la législation en vigueur pour les ukrainiens, différente de celle que nous connaissions pour d'autres demandeurs d'asile.

Une autre famille de trois personnes est arrivée

elle aussi en voiture et a pu être hébergée chez Lucie et Pieter TEERLING à Crest.

Le Rotary Club a mené un projet exemplaire : ils ont d'abord eu l'idée d'envoyer du matériel en Ukraine, avec deux fourgons. Et rapidement, en lien avec un Rotary Club de Pologne et un autre d'Ukraine, ils se sont dit qu'à aller là-bas, autant en profiter pour ramener des réfugiés. Du coup, au lieu de prendre deux fourgons, ils se sont fait prêter deux minibus 9 places. Avec deux chauffeurs par minibus, ils pouvaient ainsi ramener 12 personnes et leurs (quelques) bagages. David SITBON nous a contactés : s'ils ramenaient des réfugiés, il fallait évidemment pouvoir les accueillir. Au vu de la composition des membres de leur convoi, nous avons reparti ces personnes entre Alex (Nadine et Bernard COURTIAL ; Thierry ALICOT et Béatrix BURLET ; la Maison ST JOSEPH), Grâne (Geneviève TARNAUD et Laurent GARNIER) et Aouste (Alix DE FINANCE).



Pendant l'attente du convoi...

C'est ainsi que le 1^{er} avril, 12 personnes, uniquement des femmes et des enfants, arrivaient à Crest et découvraient leurs futurs hébergeurs.

4. Besoins en matériel

Les personnes qui s'organisent pour accueillir des réfugiés ont souvent besoin de s'équiper pour cela : aménagement d'une cuisine, création de couchages supplémentaires, besoins en couettes et housses de couettes, en électroménager, en vaisselle, etc.

Une équipe de bénévoles de VDAR menée par Vincent Portier s'est spécialisée dans la collecte et la distribution de ce matériel.

Face à l'urgence, nous vous avons plusieurs fois sollicités par mail ; nous allons essayer de nous limiter mais voici ce que nous vous suggérons :

- si vous avez du matériel à nous donner, vous nous l'indiquez par mail à valdedromerefugies@gmail.com
- Vincent gère la liste de tout ce qui est proposé ; et par ailleurs, il connaît les besoins de chaque accueillant,
- si possible, vous conservez ce matériel chez vous,
- si vous ne pouvez pas le stocker, Vincent et son équipe pourront l'entreposer dans un garage qui nous a été prêté temporairement pour ce stockage.



Une vue du garage

- si entre temps le matériel n'est plus disponible, merci de nous en informer (pour aménager à Alex, nous comptons sur un canapé clic-clac... qui n'était finalement plus disponible le jour J)

Nous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui ont déjà donné du matériel.



Une autre

Remarque : nous ne pouvons pas collecter et stocker des vêtements. Nous vous invitons à les donner au vestiaire inter-œuvres de Crest (tous les mercredis de 14h à 16h30, rue Aristide Dumont) où les réfugiés pourront ensuite aller choisir ce dont ils auront besoin.

6. Lien utile

En cliquant [Ici](#), vous pouvez accéder à différents documents de notre association VDAR.

5. Événements de soutien

Un concert offert par le célèbre musicien de jazz Daniel MILLE, et deux de ses compagnons musiciens est en projet : nous vous en précisons le lieu et la date dès que ceci sera arrêté.

Le dimanche 22 mai, à la salle des fêtes de Eurre, la troupe de théâtre « Le Grenier de Mirabel » jouera son spectacle « Colonel Betty » au profit de VDAR.

